

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 17 JUIN 2025

11 JUIN 2025 : CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Gavray-sur-Sienne a convoqué les Conseillers Municipaux pour le mardi 17 juin 2025 à 20 h avec l'ordre du jour suivant : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 3 juin 2025 – Revitalisation du centre bourg : souscription d'un prêt – Travaux assainissement rue de la Libération : attribution marché de travaux, contrôles extérieurs, demande de subvention – Rénovation éclairage public Place de l'Eglise – Personnel : création poste adjoint technique à temps complet – Locations des immeubles : revalorisation des loyers et gestion entretien des VMC - Informations diverses. - Questions diverses.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUIN 2025**

Etaient présents : LECOMTE Sébastien, LETELLIER Joseph, JACQUET Isabelle, DE PAËPE Philippe, CANU Michel, LAMY Brigitte, HÉBERT Bernard, FOUILLEUL Anne-Charlotte (arrivée en cours de réunion), MAUSSION Olivier, DELAMARCHE Alexandre, DEFOY Marine, EUDES Coralie, MABIRE Caroline, LECAUDEY Denis, PAYSANT-DAMOUR Agnès, HOUSTIN Michaël.

Etaient absents excusés : LEBARGY Linda, VASTEL Philippe (procuration à M HEBERT Bernard), Mme TROCHUT Marie-Christine (procuration à M LECOMTE Sébastien), BIDOT Jacky (procuration à Mme LAMY Brigitte) et SABINE PACARY Roselyne (procuration à M LETELLIER Joseph).

Etaient absents : BERNARD Virginie, HEURTAUX Jean-Claude

Monsieur le Maire indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

M. MAUSSION Olivier est désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT).

**D20250601. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
3 JUIN 2025.**

(Anne-Charlotte Fouilleul ne participe pas au vote)

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité le compte rendu municipal du 3 juin 2025.

Monsieur le Maire rappelle que, dans ce compte rendu, le conseil a voté à l'unanimité le projet de revitalisation du bourg. Chacun est donc à même de porter ce projet de modernisation.

Reçue en Sous-Préfecture de Coutances le 20 juin 2025

**D20250602.REVITALISATION DU CENTRE BOURG. SOUSCRIPTION D'UN
EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE DES TERRITOIRES.**

(Anne-Charlotte Fouilleul ne participe pas au vote)

La parole est donnée à Brigitte LAMY.

M. le Maire rappelle qu'il est nécessaire de recourir à l'emprunt pour financer le reste à charge de la commune dans le cadre des travaux de revitalisation du bourg.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 17 JUIN 2025

Après avoir pris connaissance des propositions d'emprunt transmises par les 4 établissements bancaires sollicités, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de souscrire un emprunt de 850 000 € auprès de la Banque des Territoires aux conditions suivantes :

- Taux variable indexé sur le taux du livret A + marge de 0.40 % soit un taux de 2.8 % à ce jour (pour information il serait à 2.40 % au 1^{er} juillet 2025)
- Durée du prêt : 25 ans
- Profil d'amortissement : échéances constantes, amortissement constant
- Remboursement trimestriel
- Durée de préfinancement possible de 0 à 24 mois (déblocage de fonds au fur et à mesure des besoins et intérêts à payer uniquement sur les fonds tirés)
- Commission d'instruction : 0.06 % du montant du prêt

- donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer le contrat et toutes les pièces afférentes à cette décision.

Monsieur le Maire indique les financements sollicités pour sa faisabilité. Le reste à charge pour la commune serait d'environ à 35%.

Reçue en Sous-Préfecture de Coutances le 20 juin 2025

D20250603. TRAVAUX ASSAINISSEMENT RUE DE LA LIBERATION :
ATTRIBUTION MARCHÉ DE TRAVAUX, CONTRÔLES EXTERIEURS, DEMANDE
DE SUBVENTION

(Arrivée d'Anne-Charlotte FOUILLEUL)

La parole est donnée à Joseph LETELLIER.

Dans le cadre des travaux d'assainissement rue de la Libération, après analyse des offres reçues, il est proposé au conseil de :

- d'accepter la proposition établie par l'entreprise LTP Loisel, pour un montant de 191 681 € HT soit 230 017.20 TTC

- d'autoriser le Maire à signer le marché de travaux et toutes les pièces afférentes à ce marché.

Le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Reçue en Sous-Préfecture de Coutances le 20 juin 2025

D20250604. TRAVAUX ASSAINISSEMENT RUE DE LA LIBERATION :
CONTRÔLES EXTERIEURS DE TRAVAUX

Afin de contrôler les travaux une consultation a été lancée auprès de 3 entreprises.

Après examen et analyse des offres il est proposé au conseil de retenir la proposition de la société STGS d'un montant de 2 550 € HT soit 3 060 € TTC.

Le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Reçue en Sous-Préfecture de Coutances le 20 juin 2025

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 17 JUIN 2025

D20250605. TRAVAUX ASSAINISSEMENT RUE DE LA LIBERATION : PLAN DE FINANCEMENT ET DECISION MODIFICATIVE N°1/2025 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Compte tenu des précédentes décisions il est proposé au conseil :

- D'accepter le plan de financement suivant :

DEPENSES			RECETTES	
	Montant HT	Montant TTC		
Travaux	191 681	230 017.20	Agence Eau	58 239
Maîtrise Œuvre	7 290	8 748.00	FCVTA	40 958
Contrôles Ext.	2 550	3 060.00		
Publicités	1 412	1 694.40		
Imprévus		9 677.40	Emprunt	154 000
TOTAL	202 933	253 197.00		253 197

- D'autoriser le Maire à déposer un dossier de subvention auprès de l'agence de l'eau
- De modifier le budget assainissement comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
D2315	253 197	R1022-Fctva	40 958
		R131-Subvention	58 239
		R1641- Prêt	154 000
TOTAL	253 197	TOTAL	253 197

Le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Reçue en Sous-Préfecture de Coutances le 20 juin 2025

D20250606. RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PLACE DE L'EGLISE

La parole est donnée à Olivier MAUSSION qui restitue les décisions de la commission travaux pour permettre la réalisation de cette rénovation.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les estimations pour la rénovation de l'éclairage public.

Le syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 16 500 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de GAVRAY-SUR-SIENNE s'élève à environ 11 550 € HT.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré :

- décident la réalisation de la rénovation du réseau d'éclairage public place de l'église
- acceptent une participation de la commune de 11 550 €
- s'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal
- s'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 17 JUIN 2025

- donnent pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

La commission travaux a également prévu le changement de 6 tampons rue de l'Hôtel Saint-Denis, le curage de la route des Grandes Ventes, curage des fossés et gravillonnage de l'entrée du cimetière de Sourdeval-les-Bois et au carrefour des Monts, pose de busage et renforcement des bornes.

Reçue en Sous-Préfecture de Coutances le 20 juin 2025

D20250607. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET

M. le Maire expose que les besoins des services techniques nécessitent la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} août 2025.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Reçue en Sous-Préfecture de Coutances le 20 juin 2025

D20250608. LOCATION DES IMMEUBLES COMMUNAUX : REVALORISATION DES LOYERS ET GESTION ENTRETIEN DES VMC

La commission des logements s'est réunie le 19 mai dernier et a examiné le montant des loyers de trois logements actuellement vides ou libérés sous peu « 21 place de la Mairie ». Les diagnostics énergétiques ont été réalisés le 6 juin 2025.

La commission propose d'appliquer une revalorisation légale de 5.9 % sur les loyers ci-dessous :

- F4 au rez-de-chaussée (DPE D) : loyer actuel 387.69 €, loyer proposé 411 €
- F3 au 1^{er} étage (DPE C) libre le 1^{er} août 2025 : loyer actuel 294.38 €, loyer proposé 312 €
- F3 au 2^{ème} étage (DPE C) libre le 15 juin 2025 : loyer actuel 288.44 € loyer proposé 305 €

Il est également proposé d'attribuer une dépendance à 4 des logements et de facturer 10 € en plus par mois pour cette mise à disposition.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

En ce qui concerne, les charges locatives, il est rappelé que l'entretien annuel de la VMC est à la charge du locataire. Afin de s'assurer que le contrôle est fait tous les ans, il est proposé que la commune établisse un calendrier de vérification avec une entreprise compétente et que la dépense soit facturée aux locataires.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Reçue en Sous-Préfecture de Coutances le 20 juin 2025

INFORMATIONS DIVERSES.

- M Letellier informe les membres du conseil municipal qu'il reste peu de place dans le cimetière de Gavray. Des devis ont été demandés pour la pose de colombariums le long du mur de la chapelle St Jean dont il faudra refaire les joints. Une procédure de relèvement de

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 17 JUIN 2025

tombes va être engagée. Dans le Plan Local d'Urbanisme, un emplacement réservé pour l'agrandissement du cimetière avait été identifié. Cependant la commune ayant passé le seuil des 2000 habitants, des contraintes supplémentaires s'appliquent pour les extensions sauf dérogation à demander au Préfet.

- Monsieur le Maire donne lecture du faire-part de décès de Mme Eliane LETELLIER dont l'inhumation aura lieu vendredi 20 juin à 10h30 en l'église de Gavray.
- Monsieur le Maire transmet l'invitation du Père Pascal BURNEL aux membres du conseil municipal pour son départ le 21 juin à Canisy.
- Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'ils sont tous invités au vernissage de l'exposition de Marc THÉRÉNÉ vendredi 20 juin à 18h à la mairie.
- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il ne reste plus que 8 terrains à vendre dans le lotissement des Hirondelles.

QUESTIONS DIVERSES

M. CANU évoque la possibilité d'acheter un terrain non constructible à Sourdeval les bois de 2 000 m² au-dessus du terrain de tennis.

Prochain conseil municipal : Mardi 15 juillet à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Cette séance de conseil municipal en date du 17 juin 2025 contient huit délibérations numérotées D20250601 à D20250608.

Le Maire

